

Maître d'ouvrage



ESID

9 rue de Cursol - CS 61 142 33 082 BORDEAUX CEDEX

Architecte



LUWAE ARCHITECTES

19, avenue Victor Hugo, 33700 MÉRIGNAC

Bureau d'études



GROUPE BETEM

3, Rue Nully de Harcourt – 33610 CANÉJAN

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ESID

(17) Rochefort BA 721 Rénovation & mises aux normes PMR des vestiaires/sanitaires gymnase CRC & piscine

CCTP

LOT 2B – PLÂTRERIES & PLAFOND SUSPENDU



Phase	Indice	Date	Objet	Rédacteur	Relecture
PRO	A	Décembre 2025	Émission Originale	LD	
	B	Février 2026	Indice b	LD	
	C	Mars 2026		LD	

MAÎTRE D'OUVRAGE	ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE BORDEAUX CASERNE PELLEPORT 9, RUE DE CURSOL - CS 61 142 33 082 BORDEAUX CEDEX
PROJET	(17) ROCHEFORT BA 721 RÉNOVATION & MISES AUX NORMES PMR DES VESTIAIRES/SANITAIRES GYMNASSE CRC & PISCINE

Dossier de consultation des Entreprises

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Mars 2026

LOT 2B – PLÂTRERIES & PLAFOND SUSPENDU

07.1	GÉNÉRALITÉS	3
07.1.1	Présentation des projets	3
07.1.2	Classement du bâtiment	3
07.1.3	Prestations prévues au présent lot	3
07.1.3.1	Travaux	3
07.1.3.2	Prototypes	3
07.1.3.3	Essais	3
07.1.3.4	Échantillons	3
07.1.4	Contenu du dossier d'appel d'offres	3
07.1.5	Contenu du prix	4
07.1.6	Connaissance du projet	4
07.1.7	Limites de prestations	5
07.1.8	Engagement de l'entrepreneur	5
07.1.9	Connaissance générale du dossier	5
07.1.10	Obligation de l'entrepreneur	5
07.1.11	Litige	5
07.1.12	État du terrain	5
07.1.13	Condition d'exécution des ouvrages	5
07.2	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	5
07.2.1	Normes et règlements	5
07.2.2	Nature et qualité des matériaux	6
07.2.3	Reconnaissance préalable et réception des subjectiles	6
07.2.4	Préparation des supports	6
07.2.5	Réception des supports	6
07.2.6	Protection des ouvrages riverains	7
07.2.7	Contrôle des travaux	7
07.2.8	Performances thermiques et acoustiques	7
07.2.9	Implantation des cloisons	7
07.2.10	Protection des ouvrages	7
07.2.11	Incorporations	7
07.2.12	Calfeutrements et raccords	7
07.2.13	Conditions de pose	7
07.2.14	Éléments à fournir par l'entreprise	8
07.2.15	Sécurité incendie	8

07.2.16	Nettoyage et repliement	8
07.2.17	Interfaces – Limites des prestations	8
07.2.17.1	Interface avec le lot n°1 – Démolition curage	8
07.2.17.2	Interface avec le lot n°2A – Constructions modulaires pour vestiaires provisoires	8
07.2.17.3	Interface avec le lot n°2C – Revêtements scellés	9
07.2.17.4	Interface avec le lot n°2D – Peintures	9
07.2.17.5	Interface avec le lot n°2E – Menuiserie bois & mobilier	9
07.2.17.6	Interface avec le lot n°3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires	9
07.2.17.7	Interface avec le lot n°4 – Électricités	9
07.3	GÉNÉRALITÉS DES OUVRAGES	9
07.4	DESCRIPTION DES OUVRAGES	10
07.4.1	Installations provisoires de chantier	10
07.4.2	Repliement et nettoyage quotidien	10
07.4.3	Cloison de distribution CF 2h sans isolant	10
07.4.3.1	Cloison isolée coupe-feu 1h en plaques de plâtre double peau hautement hydrofugées	10
07.4.3.2	Doublage sans isolant en plaques de plâtre double peau hautement hydrofugées	11
07.4.4	Raccords de plâtre	11
07.4.4.1	Reprises et raccords de plâtre sur parois existantes	11
07.4.5	Plafond sur plénum pour dalles suspendues	12
07.4.5.1	Suspentes	12
07.4.5.2	Ossatures coloris blanc T24	12
07.4.5.3	Fourniture et pose des dalles neuves panneau en laine de bois	12
07.4.6	Divers	13
07.4.6.1	Protection rapportée des angles sortants de plâtrerie par cornière d'angle	13
07.4.6.2	Portes intérieures	13

07.1 GÉNÉRALITÉS

07.1.1 Présentation des projets

Le projet concerne la rénovation avec mise en conformité accessibilité des vestiaires du gymnase et de la piscine.

Consistance des travaux :

- réaménagement intérieur léger.
- Réfection des réseaux de courants faibles et accessibilité.

07.1.2 Classement du bâtiment

Type X dans un ensemble multi-destinations M, N, S, X, Y de 1^{ère} catégorie.

07.1.3 Prestations prévues au présent lot

07.1.3.1 Travaux

Les ouvrages visés au titre du présent CCTP sont les suivants :

PLÂTRERIE POUR LOCAUX EC-LOCAUX TRÈS HUMIDES

Classement	Description
EC	• Piscine privée couverte, centre aquatique, balnéothérapie, piscine (hormis les parois du bassin) y compris les locaux en communication directe avec le bassin • Sanitaires accessibles au public si nettoyage au jet haute pression ou avec des produits agressifs • Laverie collective, laverie industrielle ayant un caractère commercial et destinée à un usage intensif, blanchisserie centrale d'hôpital • Cuisine industrielle

- cloisons en plaques sèches
- plafonds de dalles suspendues
- isolation des plafonds
- raccords divers de plâtrerie

07.1.3.2 Prototypes

Sans objet

07.1.3.3 Essais

Sans objet

07.1.3.4 Échantillons

En phase chantier, tous les matériaux et modèles seront présentés dans un délai compatible avec le calendrier d'exécution et feront l'objet de modèles ou échantillons avant le choix définitif par le Maître d'œuvre. Ces matériaux seront accompagnés de leurs caractéristiques techniques, du lieu de provenance, des références et des divers procès-verbaux d'essais.

07.1.4 Contenu du dossier d'appel d'offres

Le présent dossier technique d'appel d'offres comprend :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) commun à tous les corps d'état qui fixe les règles et régit les marchés de droit public et réputé connu des entreprises.

- le Préambule commun à tous les corps d'état (Lot 00)

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- le cadre de Décomposition des Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- les plans de repérage
- le carnet de détails

En cas de divergence entre ces documents, l'entreprise sera tenue de la signaler au stade de la soumission, et de chiffrer la disposition la plus contraignante.

07.1.5 Contenu du prix

Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :

- les installations de chantier décrites au CCAP et au présent CCTP
- les études, dessins et détails d'exécution ainsi que le calepinage de tous les composants
- les implantations, la définition et le traçage des percements et des réservations
- l'établissement et le suivi du planning d'exécution
- la mise en place d'un contrôle qualité interne à l'entreprise
- les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux
- la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur, des systèmes de protection individuelle et collective
- le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées lors de manutention, de pose et de réglage des ouvrages
- la fourniture, le transport, le stockage, la pose et le réglage des ouvrages
- la protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise
- l'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides
- le nettoyage général du chantier lié à l'exécution du présent lot
- le nettoyage de livraison de tous les ouvrages

Les entrepreneurs appelés à déposer des propositions, doivent obligatoirement présenter, à l'appui de leur proposition un mémoire descriptif et justificatif définissant tous les produits utilisés tels que : revêtement de sol mais aussi les produits de préparation du support. Ils doivent obligatoirement faire apparaître pour chaque article le montant de la fourniture et le montant de la pose. Le Maître de l'ouvrage se réserve en effet la possibilité de changer éventuellement la prescription d'un produit figurant dans la description qui suit sans que l'entrepreneur puisse prétendre à un supplément. Dans ce cas la modification ne portera jamais de plus de 20 % de la quantité prévue. L'équipe de concepteurs se réserve le choix des tons et du calepinage, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à aucun supplément de ce fait.

07.1.6 Connaissance du projet

Les ouvrages du présent lot concernent la pose de :

- plâtreries
- faux-plafonds

sur des supports existants. Il importe donc que l'entrepreneur du présent lot ait une connaissance détaillée du projet et plus particulièrement de ces lots et qu'il procède à une visite préalable des lieux.

07.1.7 Limites de prestations

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages concernant ses prestations.

07.1.8 Engagement de l'entrepreneur

L'entreprise est réputée s'être assurée qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque chapitre du lot dont elle est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'art et pour la bonne construction.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux de son lot.

07.1.9 Connaissance générale du dossier

L'entrepreneur sera tenu de prendre connaissance de toutes les pièces du dossier de consultation (DCE). Au vu de ces documents, il devra apprécier les sujétions et incidences que les ouvrages des autres corps d'état pourraient avoir sur ses propres ouvrages.

07.1.10 Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de chiffrer les produits décrits dans les pièces du dossier de consultation. Cette obligation impérative ne l'empêche pas de proposer à son chiffrage un produit, une marque ou un modèle différent de ceux décrits tout en restant techniquement et esthétiquement équivalent.

L'offre de l'entreprise sera étayée par un descriptif précis et tout élément permettant de comparer le niveau de qualité des produits.

07.1.11 Litige

En cas de divergences entre le devis quantitatif estimatif de l'entreprise et le présent CCTP, c'est ce dernier qui est réputé comme étant la base de l'engagement de l'entrepreneur.

07.1.12 État du terrain

L'entrepreneur prendra possession du terrain dans l'état où il se trouve. Il est donc censé connaître parfaitement les moyens d'accès ainsi que les servitudes ou contraintes diverses.

07.1.13 Condition d'exécution des ouvrages

Tous les ouvrages décrits au présent lot s'entendent pour des travaux neufs en parfait état de finition et de fonctionnement. Ils comprennent toutes sujétions d'échafaudages et matériels quels qu'ils soient, nécessaires à la mise en oeuvre à toutes hauteurs ou à toutes profondeurs, ainsi que toutes reprises, rattrapages, démolitions et réfections d'ouvrages.

07.2 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**07.2.1 Normes et règlements**

Toutes les prescriptions, normes et règlements en vigueur à la date de la remise des offres seront applicables et en particulier :

- Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.),
- Les Normes françaises, entre autres :
- Les Cahiers du C.S.T.B.,
- Les Règles professionnelles, entre autres :

Règles du Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics,

Règles de l'U.N.P.V.F.(Union des Peintres et Vitriers de France), etc.

- Les Règles générales de construction.

En aucun cas, l'entreprise adjudicataire ne pourra se soustraire aux obligations contenues dans ces documents. L'offre de prix de l'entrepreneur sera toujours réputée avoir été produite compte tenu de toutes ces prescriptions.

07.2.2 Nature et qualité des matériaux

Les matériaux et fournitures seront conformes aux prescriptions des Normes françaises en vigueur à la date d'exécution des travaux.

Tous les matériaux et fournitures mis en œuvre seront de première qualité. L'entrepreneur du présent lot sera tenu de présenter les certificats en garantissant la qualité et l'origine, ainsi que les spécifications techniques d'entretien.

Il sera également tenu de fournir tous les échantillons qui lui seront demandés et se conformer aux choix du Maître d'œuvre.

07.2.3 Reconnaissance préalable et réception des subjectiles

Avant le début de ses prestations, l'entrepreneur du présent lot réceptionnera les supports de ses ouvrages : gros œuvre, menuiserie, métallerie et plâtrerie.

Il pourra le faire sous forme d'un constat contradictoire en présence de l'architecte et des corps d'état ayant réalisé les supports.

Il devra émettre toutes réserves qu'il jugera nécessaires sur la conformité des subjectiles avec le présent CCTP, du D.T.U. correspondant et autres textes et normes applicables (tolérances de planéité et d'état de surface, etc.) et les indiquer aux corps d'état concernés par les malfaçons relevées. Ces réserves devront être émises en temps utile pour qu'elles puissent être reprises avant le démarrage de ses propres travaux et sans retarder ceux-ci.

Dans le cas où l'entrepreneur débiterait l'exécution de ses ouvrages sans émettre de réserves, il sera considéré qu'il a accepté ses supports en l'état et ne pourra plus arguer des défauts de ceux-ci pour justifier d'une quelconque malfaçon de ses propres ouvrages.

07.2.4 Préparation des supports

Les surfaces seront énergiquement brossées puis balayées pour être parfaitement débarrassées des poussières, des projections de mortier et de plâtre, etc.

Toutes les préparations des supports sont à la charge du présent lot :

- égrenage et ponçage des picots et surépaisseurs,
- rebouchage à l'enduit des creux et dépressions,
- ponçage de finition et dépoussiérage.

07.2.5 Réception des supports

Avant le début de ses prestations, l'entrepreneur du présent lot réceptionnera les supports de ses ouvrages. Il pourra le faire sous forme d'un constat contradictoire en présence de l'architecte et des corps d'état ayant réalisé les supports.

Il devra émettre toutes réserves qu'il jugera nécessaires en fonction des textes et normes applicables (tolérances de planéité et d'aplomb entre autres) et les indiquer aux corps d'état concernés par les malfaçons relevées. Ces réserves devront être émises en temps utile pour qu'elles puissent être reprises avant le démarrage de ses propres travaux et sans retarder ceux-ci.

Dans le cas où l'entrepreneur débiterait l'exécution de ses ouvrages sans émettre de réserves, il sera considéré qu'il a accepté ses supports en l'état et ne pourra plus arguer des défauts de ceux-ci pour justifier d'une quelconque malfaçon de ses propres ouvrages.

07.2.6 Protection des ouvrages riverains

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les précautions nécessaires (bâches, bandes adhésives, vernis de protection, etc.) pour assurer la protection des surfaces et ouvrages riverains qui pourraient être souillés par les produits qu'il met en oeuvre.

07.2.7 Contrôle des travaux

Échantillons : des échantillons des produits envisagés par l'entrepreneur seront remis aux Architectes avant le début de ses travaux.

Surfaces témoins : des surfaces témoins pourront être demandées par les Architectes pour chaque type de produit et de teinte. Les frais afférents sont à la charge de l'entrepreneur.

Contrôle en cours de travaux : le Maître d'œuvre pourra ordonner en cours de travaux tous les prélèvements d'échantillons nécessaires pour la vérification du respect des prestations prévues. Le fournisseur des produits de peinture pourra être convoqué à ces contrôles.

07.2.8 Performances thermiques et acoustiques

Les ouvrages d'isolation thermique et acoustique devront respecter les coefficients d'isolation thermique et acoustique normalement applicables au type de construction considéré suivant notices RE 2020 version 2026 et notice acoustique jointes au dossier.

07.2.9 Implantation des cloisons

Le titulaire du présent lot devra le traçage de toutes les cloisons et gaines diverses, des menuiseries intérieures intégrées dans ces cloisons. Il fera vérifier cette prestation par les lots menuiserie bois, menuiserie aluminium et serrurerie.

07.2.10 Protection des ouvrages

Jusqu'aux travaux de peinture, les arêtes des cloisons seront protégées contre les chocs par le titulaire du présent lot. L'entreprise reste responsable de ses ouvrages jusqu'à leur réception. Toute détérioration à la suite du manquement à cette prestation impérative sera réparée à la charge de l'Entrepreneur.

07.2.11 Incorporations

Le titulaire du présent lot devra la mise en place des éléments de renforts rendus nécessaires par la fixation d'ouvrages ou d'équipements lourds ou induisant des efforts spécifiques fournis par les autres entrepreneurs.

07.2.12 Calfeutrements et raccords

Le titulaire du présent lot devra le calfeutrement de toutes les pénétrations dans ces ouvrages, ainsi que tous les raccords nécessaires après les divers passages des autres corps d'état. Cette clause ne s'applique que pour les réservations demandées en temps utile par les autres corps d'état (avant la réalisation des ouvrages de plâtrerie).

Pour les pénétrations et percements réalisés par les autres corps d'état après l'intervention du Plâtrier, les rebouchages et calfeutrements sont à la charge des corps d'état à l'origine des percements.

07.2.13 Conditions de pose

Après avoir réceptionné ses supports, l'entrepreneur s'assurera avant de démarrer ses travaux que les conditions de travail sont requises pour œuvrer dans de bonnes conditions : étanchéité du bâtiment, degré d'hygrométrie, température intérieure, etc. Si ces paramètres ne respectaient pas les critères minima définis au DTU applicable pour les travaux de son lot, il en informera sans délai le maître d'œuvre et le pilote pour que des dispositions particulières soient prises.

Il ne pourra en aucun cas se prévaloir de mauvaises conditions de travail pour justifier d'une quelconque malfaçon de ses propres ouvrages.

07.2.14 Éléments à fournir par l'entreprise

Le titulaire du présent lot devra prendre connaissance des autres lots afin qu'il cerne bien les conséquences que pourront avoir sur ses prestations certaines interventions prévues ailleurs. L'entreprise devra se rapprocher des prestataires des autres lots pour l'organisation des interventions sur le chantier et fournir les documents nécessaires à celles-ci :

- plans d'implantation des différentes prestations,
- épaisseur et nature des produits utilisés,
- nature des produits utilisés,
- documentations, fiches techniques et échantillons des produits utilisés, etc.

07.2.15 Sécurité incendie

Les matériaux et procédés employés devront être conformes à la réglementation en vigueur concernant la sécurité et la protection incendie, tant en ce qui concerne les matériaux utilisés que les accessoires. Conformément aux prescriptions des documents précités (article 2.1), l'entrepreneur sera tenu de faire la preuve du classement des matériaux mis en oeuvre (tenue au feu, non propagation de vapeurs nocives, ...).

Sur support combustible, les peintures et revêtements muraux devront être pris en compte dans l'essai de réaction au feu, sauf si leur pouvoir calorifique est inférieur à 2,1 Mj/m².

07.2.16 Nettoyage et repliement

L'entrepreneur prévoira le nettoyage journalier de sa zone d'intervention.

À la fin de ses prestations, il devra procéder au nettoyage de ses propres ouvrages et des ouvrages riverains :

- dépoussiérage (résidus de ponçages, balayages),
- tâches de peinture,
- scotchs de masquage et autres protections provisoires, etc.

Cette prestation ne doit pas être confondu avec le nettoyage de fin de chantier décrit dans le présent lot.

07.2.17 Interfaces – Limites des prestations

Pour l'étude et la détermination de sa prestation, l'entreprise doit prendre connaissance de toutes les pièces des dossiers des autres corps d'état, notamment le CCTP de chacun des lots. Elle ne pourra en aucun cas, ni à aucun moment faire état de ne pas les avoir consultées et de les ignorer, pour éluder ses obligations en matière de prestations et de liaison avec les autres corps d'état.

Il est donné ci-après, à titre indicatif, les interfaces entre le lot plâtrerie et les autres corps d'état, et il est précisé que ces prestations ne sont pas limitatives, que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages.

Au moment de l'établissement des plans d'exécution et de la réalisation des travaux, conformément aux prescriptions du CCAP, l'entreprise du présent lot devra prendre contact avec tous les adjudicataires des autres lots, afin d'arrêter avec eux, dans le détail, les dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

07.2.17.1 Interface avec le lot n°1 – Démolition curage

Le présent lot doit :

- réceptionner les supports maçonnés existants après déposes
- raccord de finition au droit des cloisons déposées

07.2.17.2 Interface avec le lot n°2A – Constructions modulaires pour vestiaires provisoires

Sans objet.

07.2.17.3 Interface avec le lot n°2C – Revêtements scellés

Le présent lot doit :

- réceptionner les surfaces maçonnées préparées par le lot 2C – Revêtements scellés.
- la fourniture d'ouvrages propres à être réceptionnés par le lot 2C – Revêtements scellés.

07.2.17.4 Interface avec le lot n°2D – Peintures

Le présent lot doit :

- la fourniture d'ouvrages propres à être réceptionnés par le lot 2D – Peintures.

07.2.17.5 Interface avec le lot n°2E – Menuiserie bois & mobilier

Le présent lot doit :

- la fourniture d'ouvrages propres à être réceptionnés par le lot 2E – Menuiserie bois & mobilier.
- la pose des éléments dans les ouvrages de plâtrerie.
- l'intégration de renforts dans les cloisons pour la suspension des appareillages.

07.2.17.6 Interface avec le lot n°3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires

Le présent lot doit :

- inclure les réservations des ouvrages et appareils du lot 3 – Chauffage ventilation plomberie sanitaires
- l'intégration de renforts dans les cloisons pour la suspension des appareillages.

07.2.17.7 Interface avec le lot n°4 – Électricités

Le présent lot doit :

- inclure les réservations des ouvrages et appareils du lot 4 – Électricités.

07.3 GÉNÉRALITÉS DES OUVRAGES

L'ensemble des cloisons devra monter jusqu'en sous face des éléments formant planchers hauts ou plafonds plâtre conservés. Le mode de fixation devra être adapté à la nature du support.

La plâtrerie sèche sera adaptée au classement EC - Locaux très humides.

Classement	Description
EC	• Piscine privée couverte, centre aquatique, balnéothérapie, piscine (hormis les parois du bassin) y compris les locaux en communication directe avec le bassin • Sanitaires accessibles au public si nettoyage au jet haute pression ou avec des produits agressifs • Laverie collective, laverie industrielle ayant un caractère commercial et destinée à un usage intensif, blanchisserie centrale d'hôpital • Cuisine industrielle

Pose des menuiseries

La pose des huisseries de portes situées dans les cloisons plâtre est effectuée par le présent lot.

Les scellements, calfeutrements, fixations, joints nécessaires à la pose des menuiseries sont à la charge du lot menuiserie intérieure.

Finitions de plaques

Sauf indication contraire, les plaques de plâtre mises en œuvre seront de qualité THD (très haute dureté).

Gestion des déchets

Voir Lot 00 – CPC

07.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES

La plâtrerie sèche sera adaptée au classement EC - Locaux très humides.

07.4.1 Installations provisoires de chantier

L'entreprise prévoit la totalité des installations de chantier nécessaires à ses interventions aux fins de parfaite réalisation.

07.4.2 Repliement et nettoyage quotidien

Chaque entreprise doit le repliement quotidien de ses installations + nettoyage quotidien de sa zone d'intervention (balayage, dépoussiérage, serpillère pour les locaux intérieurs).

07.4.3 Cloison de distribution CF 2h sans isolant

07.4.3.1 Cloison isolée coupe-feu 1h en plaques de plâtre double peau hautement hydrofugées

Cloisons - 98/48 - 2x Glasroc® H Ocean 13 par côté – Ossature vis Hydrostil®+ M 48 500h - 0,6 - Simple - EI120 m - 40 dB - 3 m Hauteur maxi 4 m – Sans isolant – Classement au feu A1 - enduit Placomix® Hydro ou Placojoint® PR HYDRO et à la bande à joint Hydro Tape.

Ou équivalent.

Conforme à l'Avis technique ou DTU 9/16-1032_V4.

La plâtrerie sèche sera adaptée au classement EC - Locaux très humides.

Les éléments d'ossatures seront conformes aux spécifications de la norme NF EN 14195 et aux spécifications complémentaires définies dans la norme NF DTU 25 41 P1-2 : rails et montants en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 0,50 mm (rails avec protection Z275) et d'épaisseur 0,56 mm (montants avec protection Z 140) de type ou similaire et de 48 mm de large. Les montants d'ossatures seront simples / doubles et montés avec un entr'axe de 0.40 à 0.50 m.

Sans isolant.

La cloison de distribution double parement aura un degré coupe-feu 120 minutes minimum.

- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.),
- renforts bois incorporés dans les panneaux au droit des appareils sanitaires ou autres sur indications des autres corps d'état (barres de maintien par exemple),
- traitement des joints et bandes entre plaques par enduit recommandé par le fabricant,
- arêtes métalliques de renfort pour les angles saillants.

Ossature renforcée adaptée à :

- la hauteur de pose : de 1,80 à 3,50 m,
- la présence d'équipements sanitaires,
- la présence d'équipements PMR.

Intégration des ouvrages des lots techniques en plénum.

Support horizontal bas : dalle existante après dépose des revêtements scellés de sol par le lot 1 Curage et préparation par le lot 2C Revêtements scellés.

Support horizontal haut : sous-face de plancher béton existant.

Support vertical :

- ossature maçonnerie existante après dépose des revêtements scellés de murs par le lot 1 Curage et préparation par le lot 2C Revêtements scellés.
- Ossature maçonnerie existante après ouverture de baie.

Compris toutes sujétions de pose, de découpes d'angles, d'arêtes, de raccords, de joints, et de finitions pour recevoir une peinture ou une faïence, recommandés par le fabricant.

Localisation : Gymnase :

- 1 baie à reboucher
- 2 baies à reboucher en pose affleurante.
- Vestiaire PMR
- Ensemble des douches et sanitaires

Piscine :

- local ménages
- entre sas-dégagement & vestiaires
- entre sanitaires & bassin
- entre sanitaires Hommes & LT
- 1 baie à reboucher entre vestiaires et sanitaires Femmes
- 2 baies à reboucher entre bassin & sanitaires

07.4.3.2 Doublage sans isolant en plaques de plâtre double peau hautement hydrofugées

Cloisons - 98/48 - 2x Glasroc® H Ocean 13 sur 1 côté – Ossature vis Hydrostil®+ M 48 500h - 0,6 - Simple - 3 m Hauteur maxi 4 m - Classement au feu A1 - enduit Placomix® Hydro ou Placojoint® PR HYDRO et à la bande à joint Hydro Tape.

Ou équivalent.

Conforme à l'Avis technique ou DTU 9/16-1032_V4.

La plâtrerie sèche sera adaptée au classement EC - Locaux très humides.

Les éléments d'ossatures seront conformes aux spécifications de la norme NF EN 14195 et aux spécifications complémentaires définies dans la norme NF DTU 25 41 P1-2 : rails et montants en tôle d'acier galvanisé d'épaisseur 0,50 mm (rails avec protection Z275) et d'épaisseur 0,56 mm (montants avec protection Z 140) de type ou similaire et de 48 mm de large. Les montants d'ossatures seront simples / doubles et montés avec un entr'axe de 0.40 à 0.50 m.

Sans isolant.

- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, vis, pointes, etc.),
- renforts bois incorporés dans les panneaux au droit des appareils sanitaires ou autres sur indications des autres corps d'état (barres de maintien par exemple),
- traitement des joints et bandes entre plaques par enduit recommandé par le fabricant,
- arêtes métalliques de renfort pour les angles saillants.

Ossature renforcée adaptée à :

- la hauteur de pose : 2,15 m,
- la présence d'équipements sanitaires,
- la présence d'équipements PMR.

Intégration des ouvrages des lots techniques en plénum.

Support horizontal bas : chape existante après dépose des revêtements scellés de sol par le lot 1 Curage et préparation par le lot 2C Revêtements scellés..

Support horizontal haut : sous-face de plancher béton existant.

Support vertical :

- ossature maçonnerie existante après dépose des revêtements scellés de murs par le lot 1 Curage et préparation par le lot 2C Revêtements scellés..
- Ossature maçonnerie existante après ouverture de baie.

Compris toutes sujétions de pose, de découpes d'angles, d'arêtes, de raccords, de joints, et de finitions pour recevoir une peinture ou une faïence, recommandés par le fabricant.

Localisation : Gymnase : vestiaire PMR pour barre d'appui

Piscine : sans objet.

07.4.4 Raccords de plâtre

07.4.4.1 Reprises et raccords de plâtre sur parois existantes

Après repérage de l'état des murs et des plafonds, et suite aux démolitions et aux remplacements des baies, l'entreprise devra à ce poste tous les raccords d'enduit plâtre sur les murs enduits et plafonds conservés, ainsi que sur les embrasures et les encadrements de baies, selon localisation (plan de plâtrerie).

Localisation : *ensemble du projet.*

07.4.5 Plafond sur plénum pour dalles suspendues

Plafond constitué selon plans architecte de la façon suivante :

- l'entreprise réceptionne le support prévu pour recevoir ses ouvrages.
- L'entreprise fournit et pose les suspentes en composite armé ou tiges filetées acier galvanisé ou équivalent par attache adaptée au matériau et à la nature du support.
- Intégration incluse de l'ensemble des équipements techniques en plafond et en plénum : luminaires, sûreté, chauffage, ventilation, etc.
- Finition : plafond plat de dalles suspendues calepinées selon plans architecte.

Le nombre et les dimensions de chaque élément de suspente sont adaptés aux matériaux et aux contraintes de mise en œuvre.

Support existant : sous-face de plancher béton, ossature maçonnerie, poteaux, poutres, cloisons maçonneries.

Support neuf : cloisons de distribution en plaque sèche.

Mise en œuvre conforme à la norme, aux procès-verbaux d'essais et aux recommandations du fabricant.

Inclus toutes sujétions de pose et de parfait achèvement.

Localisation : *ensemble du projet.*

07.4.5.1 Suspentes

Suspente en composite armé ou tiges filetées acier galvanisé ou équivalent inoxydable suspendues au support existant par attache adaptée au matériau et à la nature du support.

07.4.5.2 Ossatures coloris blanc T24

Ossature et cornière de rive en aluminium laqué blanc aspect mat, aile T de 24 mm.

Les cornières de rive seront de type L laqué blanc.

Compris profil F pour habillage des tranches des soffites.

Compris cornières PVC souple pour les poteaux ronds isolés le cas échéant.

Ou équivalent.

07.4.5.3 Fourniture et pose des dalles neuves panneau en laine de bois

Panneau 1200x600x épaisseur 35 mm en laine de bois aggloméré à la chaux et au ciment à bords droits,

de type Ecophon Saga™ A A2 de ECOPHON ou équivalent

conforme à la norme NF EN 13168 :

coefficient acoustique $\alpha_w = 1$

dalles lisses à bord droit

coloris blanc et Natural panaché au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

classement au feu A2-s1,d0 incombustible

adapté aux locaux classé EC. Résistance à l'humidité : essais réalisés pour une classe C, humidité relative de 95% et température de 30°C, selon la norme EN 13964:2014

07.4.6 Divers**07.4.6.1 Protection rapportée des angles sortants de plâtrerie par cornière d'angle**

Fourniture et pose d'une cornière d'angle à 90° en aluminium

Finition antidérapante effet damier ou grain de riz

Épaisseur âme 4 mm + lame 1 mm

Longueur 1500 mm

Pose collée sur le support plâtre, la faïence ou équivalent.

Quantité : 70 unités.

Localisation : ensemble du projet.

**07.4.6.2 Portes intérieures**

Pose des dormant de portes intérieures fournis par le lot n°2E – Menuiserie bois & mobilier, prévues dans les ouvrages de plâtrerie.

Parfait achèvement des alignements, des aplombs, des joints et raccords.

Inclus toutes sujétions de pose et de préparation des supports.

Localisation : Gymnase : sans objet.

Piscine : 3 unités : local ménages, accès aux vestiaires, accès au LT depuis les sanitaires Hommes.